



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Turquie

Question écrite n° 49500

Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite attirer l'attention de M. le ministre des relations avec le Parlement sur la proposition de loi votée par l'Assemblée nationale, à l'unanimité le 29 mai 1998, dont l'article unique dispose : « La France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915. » Pour devenir la loi de la République, ce texte doit être voté dans les mêmes termes par le Sénat, dès lors que la conférence des présidents l'inscrirait à l'ordre du jour des travaux de la haute assemblée. Le rejet, le 21 mars dernier, du texte a provoqué une vive émotion. La position de la France sur cette question n'est actuellement pas à la hauteur de son histoire, de son rayonnement international, et de son rôle singulier en matière de promotion des droits de l'homme. Au-delà d'une reconnaissance juridique, il s'agit d'un devoir moral. Il lui demande que ce texte soit inscrit à l'ordre du jour prioritaire du Sénat dès la prochaine rentrée parlementaire, ainsi que le Gouvernement en a la faculté.

Texte de la réponse

Le ministre des relations avec le Parlement informe l'honorable parlementaire que lors de la discussion et de l'adoption en première lecture à l'Assemblée nationale de la proposition de loi relative à la reconnaissance du génocide arménien en 1915, le gouvernement s'est montré particulièrement sensible au souvenir des déportations et des massacres des Arméniens commis en 1915 et 1916 dans l'empire Ottoman et a rendu hommage aux victimes de cette tragédie. Le Gouvernement a également pris acte de l'intention politique de l'Assemblée nationale. La proposition de loi a été, dès son adoption, transmise au Sénat. Il revient à la Haute Assemblée de décider de reprendre, ou non, cette initiative parlementaire et de l'inscrire à son ordre du jour complémentaire, en vertu de l'article 48, alinéa 3, de la Constitution et de l'article 29, alinéa 3, de son règlement.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49500

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : relations avec le Parlement

Ministère attributaire : relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juillet 2000, page 4356

Réponse publiée le : 30 octobre 2000, page 6260